

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

MODULA FORMATION
Emilie CRAVEA
05.56.44.58.68
contact@modula-formation.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

- Respecter les obligations de l'employeur en matière de formation professionnelle - Utiliser les possibilités de financement de la formation - Mettre en œuvre le Compte Personnel de Formation - Identifier les obligations en matière d'entretien professionnel – et de bilan tous les 6 ans

Contenu et modalités d'organisation

1. REPERER LES CONSEQUENCES DE LA REFORME DU FIANCEMENT DE LA FORMATION L'impact budgétaire de la réforme du financement pour l'entreprise Les nouvelles règles de prise en charge après la suppression du 0,9% : nouvelle organisation des OPCA, nouveaux modes de financement du FPSP 2. EXPLICITER LES NOUVEAUX DISPOSITIFS Le plan de formation: les obligations de former de l'employeur, la reconnaissance du développement des compétences des salariés Le Compte Personnel de Formation: mode d'acquisition des heures au compteur, mobilisation du CPF par le salarié, formations éligibles, financement, rôle de l'employeur La professionnalisation: règles de prise en charge des périodes de professionnalisation 3. RESPECTER LES OBLIGATIONS EN MATIERE D'ENTETIEN PROFESIONNEL Finalités et thèmes à aborder Le bilan tous les 6 ans L'abondement automatique 4. IDENTIFIER LES NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIERE DE NEGOCIATION ET DE CONSULTATION DU COMITE D'ENTEPRISE Impacts des négociations de branche ou interprofessionnelles Obligations des entreprises de plus 300 salariés en matière de négociation Avantages/inconvénients de négocier un accord « 0,2% » Possibilité de modifier le calendrier de consultation du CE Nouvelles informations à communiquer au CE 5. TIRER LES PREMIERES CONSEQUENCES DE LA REFORME Faire le point sur l'impact de cette réforme sur la politique formation de l'entreprise Élaborer un plan d'action

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)



> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00211002	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Bruges (33)	MODULA FORMATION		Non éligible	
00211003	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Bordeaux (33)	MODULA FORMATION		Non éligible	
00231274	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Bordeaux (33)	MODULA FORMATION		Non éligible	
00231275	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Bruges (33)	MODULA FORMATION		Non éligible	
00337200	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Bordeaux (33)	MODULA FORMATION		Non éligible	

00337202

du 01/01/2023 au
31/12/2023

Bruges (33)

**MODULA
FORMATION**

Non
éligible



00426260

du 01/01/2023 au
31/12/2025

Bruges (33)

**MODULA
FORMATION**

Non
éligible



00450560

du 13/03/2024 au
31/12/2025

La Rochelle
(17)

**MODULA
FORMATION**

Non
éligible

